Le Chabot

Vingt ans au service de l'eau

Initiée pour dénoncer les opérations "transparence" des barrages hydro-électriques, l'Association de Protection des Rivières Ariégeoises (APRA)-le Chabot s'est installée dans le paysage environnemental du département.

Le chabot est un bio indicateur intéressant au sein des cours d'eau car il ne subit pas la pression piscicole. Il n'est perturbé que par la dégradation des rivières, que ce soit par la pollution ou des aménagements. « *Défendre les milieux aquatiques, c'est notre passion* », assène Henri Delrieu, actuel porte-parole de l'APRA-le Chabot après en avoir été le président pendant quatre années. L'association intervient sur tout le bassin versant des rivières du département, ce qui sous-entend des interventions sur les départements limitrophes comme l'Aude ou la Haute-Garonne, et développe des partenariats : « *Avec tous ceux qui avaient envie de protéger les rivières.* » Les premières interventions de l'APRA-le Chabot se sont déroulées à l'ombre des installations hydro-électriques, ce qui n'était pas des plus simples tant le sujet de l'hydro-électricité est délicat en Ariège, où il n'est pas bien vu de remettre en cause ce qui fait la gloire du département, entre Aristide Bergès et les multiples barrages existants. S'il est clair que l'hydro-électricité reste une énergie renouvelable et un moyen inégalé de stocker l'énergie, les aménagements nécessaires entraînent des conséquences environnementales.

De l'amont à l'aval

« *Il n'existe pas d'activité humaine sans impact sur le milieu* », martèle Henri Delrieu, l'APRA-le Chabot a travaillé sur les ruptures de continuité écologique dues aux barrages, et reste référente sur cette problématique au niveau national, jusqu'à organiser des séances de formation sur le sujet. Les pratiques de vidange à répétition montraient une gestion à minima du stockage des sédiments : « *La rivière Ariège avait perdu sa capacité de vie et de survie des espèces, et se trouvait dans un état létal* », il s'en est suivi cinq ans de lutte contre EDF : « *À*

L'APRA-le Chabot organise des formations sur le milieu aquatique.

© APRA-le Chabot

© Philippe Serpault

Le ruisseau d'Argent à Tourtouse fait partie des petits cours d'eau reconnus au sein de la cartographie.

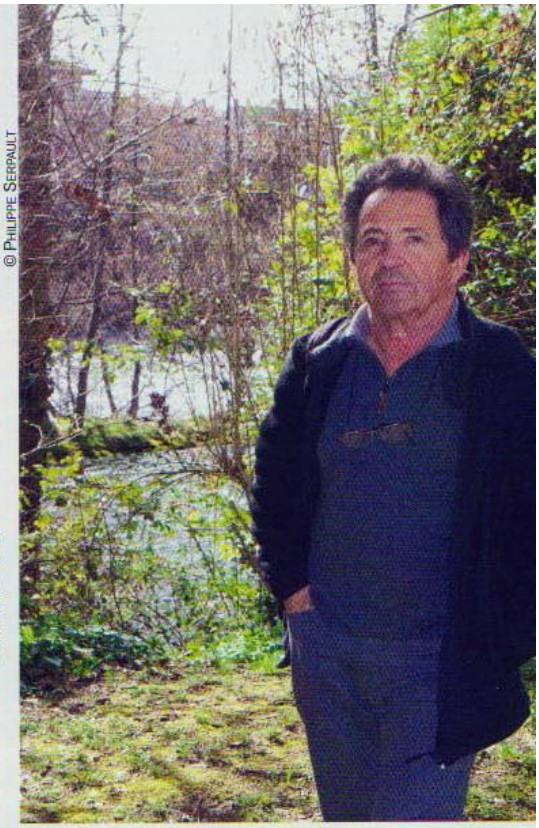

© Philippe Serpault

Henri Delrieu est resté porte-parole de l'APRA-le Chabot, après en avoir été le président pendant quatre ans.

l'époque, personne n'aurait parié sur une évolution de la situation. » Dans le domaine des opérations "transparence" des barrages hydro-électriques, l'APRA-le Chabot a obtenu l'interdiction de ces pratiques au niveau national par jurisprudence. Aujourd'hui, les passes à poissons semblent constituer une solution adéquate faisant l'unanimité, mais elle reste limitée : « *Ce système n'est étudié que pour les salmonidés* », indique Henri Delrieu, une famille dont ne fait pas partie le chabot. De l'amont à l'aval, les cours d'eau demeurent fortement sollicités, et sur l'aval, la problématique des gravières est récurrente. « *Il y a un pillage des ressources datant de la dernière glaciation, ce pillage impacte les nappes phréatiques* », accuse l'APRA-le Chabot. Et si l'association a obtenu gain de cause sur le schéma départemental, il semble que cela soit resté lettre morte : « *Malgré cela, de nouvelles gravières sont exploitées* », constate Henri Delrieu qui dénonce : « *Il n'y a pas d'artisans ou d'entreprises locales de gravières, ce sont des multinationales.* » De ce fait, des batailles ont été perdues : « *Le poids des lobbies économiques est très fort* », cependant, des victoires sont à mettre à l'actif à Bédeilhac comme à Manses.

Les cours d'eau représentent près d'un tiers des masses d'eau douce d'où leur importance au sein du milieu environnemental, mais la définition du cours d'eau n'est pas la même pour tout le monde. La cartographie des cours d'eau résulte de trois siècles de travail des géographes, géologues et autres acteurs de terrain : « *Aujourd'hui, on prétend refaire cette cartographie en quelques mois sous la bannière de la profession agricole* », laquelle ne considère le cours d'eau que comme une simple ressource à prélever, et non un milieu écologique à part entière. « *Nous avons dû nous imposer dans le débat* », l'APRA-le Chabot a obtenu la reconnaissance de la part de la préfète, comme ayant toute sa place au sein des instances chargées de mettre à jour cette cartographie. Certains petits cours d'eau ont été recalibrés par les pratiques agricoles, que ce soit dans le cadre des agrandissements d'exploitations ou de

© APRA-le Chabot

Formation auprès des professionnels des activités de pleine nature.

© Philippe Serpault

L'APRA-le Chabot fonctionne d'une façon collective, les présidents tournent tous les quatre ans, avant l'élection du nouveau président, les quatre anciens présidents, Martine Delrieu, Jean-Pierre Jenn, Henri Delrieu et Bernard Danjoie.

remembrements. « *Il est urgent de refaire les méandres pour éviter les crues* », prévient Henri Delrieu qui relate : « *Il a fallu mener bataille pour faire comprendre le classement des cours d'eau* », les représentants de l'association ont obtenu le classement de onze cours d'eau en liste 1 de la directive sur l'eau, dont le Douctouyre qui ne figurait pas sur cette liste au départ. Sur la caractérisation de ces cours d'eau, l'APRA-le Chabot cite l'exemple du ruisseau des Trois Bornes sur la commune de Montaut, reconnu juridiquement, et régulièrement pollué, notamment par un élevage intensif de bovins. « *Selon la Chambre d'Agriculture, le ruisseau est devenu un fossé, elle refuse de parler de pollution de milieu aquatique, ni de respect de berges enherbées, ni d'interdiction de produits phytosanitaires à moins de trente mètres du cours d'eau* », selon l'association, le glyphosate est présent dans quasiment tous les cours d'eau du département : « *Les intrants agricoles mettent en danger les petits ruisseaux.* »

Pour le moment, le ruisseau d'Argent à Tourtouse, menacé un temps par un projet d'élevage intensif, a échappé à ce sort. Mais les pratiques intensives de l'agriculturene sont pas seules en cause, des pratiques forestières non contrôlées causent également des dégâts : « *Sur le bac d'Ilhat, les micro-cours d'eau qui alimentent les rivières principales sont en danger.* » Une centaine de fiches signalétiques ont été établies pour la reconnaissance des cours d'eau : « *On a pu faire conserver ces cours d'eau sur la cartographie* », mais malgré ces actions, du linéaire est perdu par rapport à la carte de l'Institut Géographique National : « *Si nous ne sommes pas vigilants, 20 % à 30 % du réseau linéaire hydrographique serait perdu* », affirme Henri Delrieu. L'APRA-le Chabot n'hésite pas à faire appel à la justice, une quinzaine de dossiers sont en cours, dont deux au pénal concernant les pratiques sur l'hydro-électricité, le projet de retenue, prévu pour la neige de culture à Beille, est au Tribunal Administratif, tout comme le Schéma de Cohérence Territoriale de la vallée de l'Ariège pour ce qui est de la trame verte et bleue. L'association est régulièrement interpellée au quotidien par des riverains : « *Des collectivités locales font des installations aberrantes* », cela étant, des concertations sont régulières avec les syndicats de gestion des rivières. L'association est représentée au sein du Conseil Économique Social et Environnemental de l'Ariège, de Natura 2000 ainsi que différentes commissions agissant sur l'environnement. L'APRA-le Chabot est une association reconnue et agréée comme organisme de formation concernant les impacts sur l'environnement auprès des professionnels des activités pleine nature : « *Il ne s'agit pas d'interdire, mais de réfléchir à la façon de limiter les dégâts.* » Une trentaine de participants sont présents à chaque session.

Philippe Serpault

© APRA-le Chabot

Un rôle pédagogique évident avec toujours de nombreux participants aux séances de formation.